UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
POUR PLUS DE VIE
DANS LES TERRITOIRES

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

COVID-19

QUELLES ACTIONS À COURT TERME POUR LES SECTEURS LES PLUS TOUCHÉS ?

www.chambres-agriculture.fr

COVID-19 Sortie de Crise
Quelles actions à court terme ?
Les propositions des Chambres d'agriculture

La crise sanitaire actuelle provoque une crise économique d'ampleur majeure. Le FMI et la Banque Mondiale ont confirmé que l'économie mondiale connaîtrait une grave récession sur l'année 2020, bien plus profonde (– 3 %) que celle de 2009, lors de la crise dite des subprimes (– 0,4 %), qui fut importante et dévastatrice, en particulier sur l'emploi.

Si l'agriculture est un secteur relativement épargné certains secteurs agricoles subissent des répercussions fortes : horticulture, pépinières, viticulture, pommes de terre, agritourisme, centres équestres. L'urgence est de permettre à ces exploitations de se redresser.

Ce document, présente les solutions préconisées par les Chambres d'agriculture pour la sauvegarde des secteurs les plus touchés à mettre en place à court terme :

- à l'échelle de l'exploitation,
- pour relancer certains débouchés (par les collectivités locales notamment),
- pour la régulation des marchés nécessaires et des produits (stockage, baisse des volumes ...)

Les Chambres d'agriculture sont fortement mobilisées pour soutenir le redressement économique des exploitations agricoles :

- **En fournissant des bilans hebdomadaires de la situation économique des filières dans chaque région**
https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/coronavirus/situation-economique-des-filieres-par-regions/

- **En accompagnant les agriculteurs aux changements de paradigmes pour la conduite de leurs exploitations (transition agro-écologique, conseil stratégique)**
https://chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-projet-strategique-2019-2025-des-chambres-dagriculture-version-memo-de-poche/

- **En émettant des propositions phares pour le redressement de l'agriculture française à moyen terme**

- **En proposant des solutions à mettre en place à court terme pour la sauvegarde des exploitations les plus touchées**

1

Quels sont les secteurs les plus touchés ?

p.4

2

Quelles mesures faut-il prendre à l'échelle de l'exploitation ?

p.6

3

Quelles mesures faut-il prendre pour relancer certains débouchés (par les collectivités locales notamment)?

p.8

4

Quelles mesures de régulation de marchés sont nécessaires et pour quels produits (stockage, baisse des volumes, etc.) ?

p.10

1 Quels sont les secteurs les plus touchés ?

- Horticulture
- Centre équestre
- Viticulture
- Vente directe
- Agritourisme
- Main d'œuvre saisonnière

Crédit photo : Chague A. - Chambre d'agriculture de la Vienne

Focus agritourisme

Les Chambres d'agriculture accompagnent depuis plus de 30 ans les agriculteurs dans leurs activités de diversification en agritourisme. 2 500 agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme pratiquent l'accueil à la ferme sous la forme de gîtes, campings, chambres d'hôtes, les visites découvertes et oenotouristiques, les activités équestres ou encore la restauration, partout en France.

Résultats de l'enquête sur l'agritourisme menée en avril 2020 auprès de 450 agriculteurs adhérents au réseau Bienvenue à la ferme:

- **Des activités qui ont un poids variable dans le chiffre d'affaires de l'exploitation** (très fort pour les fermes auberges et les fermes équestres, moindre pour les autres activités), mais des revenus essentiels au maintien de l'emploi et qui contribuent fortement à la trésorerie des exploitations ;

- **Des pertes mensuelles supérieures à 5000€ pour 1/3 des exploitations ;**

- L'emploi lié à ces activités est fortement touché avec **20% des exploitations qui font état de suppressions d'emploi et 20% qui ont eu recours au chômage partiel** ;

- **Un dispositif d'aides qui semble peu accessible pour une partie des exploitations concernées** : 37% n'ont pas eu accès aux aides proposées par le gouvernement, dont 42% parce qu'ils n'étaient pas éligibles ;

- Parmi les causes d'inéligibilité, **la condition de perte de plus de 50% du chiffre d'affaire n'est souvent pas atteinte** car le calcul est effectué sur le CA total de l'exploitation.

Crédit photo : Chambre d'agriculture France - MADELON L.

2 Quelles mesures faut-il prendre à l'échelle de l'exploitation ?

Quelles mesures pour les exploitations impactées ?

- **Des exonérations ou des reports de charges,**
- Des possibilités d'**étalement de la dette et de renforcement de la trésorerie par des prêts garantis**
- Des **aides à la compensation des pertes**
- **Vigilance sur les exploitations** déjà en difficulté avant crise, accès plus difficile aux mesures notamment accord des banques

De manière générale :

L'Etat, à travers son dispositif d'aides aux entreprises, répond en partie à ces demandes. Parallèlement, certaines régions ont fait le choix **d'amplifier ce dispositif, en abondant le fond de solidarité** et permettant le déclenchement d'une tranche d'aide supplémentaire, ou le déclenchement de ce type d'aide avec des conditions d'éligibilité moins fortes que nationalement, ou encore en ciblant certaines filières spécifiquement.

En complément des mesures de soutien aux entreprises mises en oeuvre en France, la **Commission propose la mise en place d'un paiement forfaitaire aux agriculteurs et PME du secteur de l'agro-alimentaire affectés par la crise sanitaire dans le cadre du FEADER,** ainsi que le relèvement des acomptes des aides de la PAC versés traditionnellement en octobre, et ce afin de permettre d'alléger les trésoreries des agriculteurs.

Crédit photo : Unsplash

Pour le secteur de l'agritourisme :

• **Renforcer l'accessibilité de mesures de soutien aux entreprises pour les exploitations en agritourisme, ayant un fonctionnement particulier** (part de l'activité agritouristique dans le chiffre d'affaires global variable, de nombreux emplois liés à ces activités, des activités qui n'ont pas fait l'objet d'une fermeture administrative mais qui ont engendré des résultats très faibles, la perte de la clientèle étrangère, voir habituelle à cause des rayons de déplacements limités) ;

• **Faciliter l'accès au volet 2 du fond de solidarité** et ne pas le limiter uniquement aux entreprises qui connaissent de très graves difficultés ;

• **Prolonger voire annuler le paiement des charges sociales au-delà de la durée du confinement** (alignement sur les conditions dont bénéficient l'hôtellerie et la restauration) ;

• **Offrir la gratuité du report des mensualités de prêts contractés en nom propre** (situation fréquente pour les fermes diversifiées en agritourisme) :

• **Prendre en charge des surcoûts liés à la reprise** (régime de fonctionnement inférieur à la normale avec des coûts d'équipement matériels plus élevés).

Pour la main d'oeuvre saisonnière

• **Des réflexions à mener sur la circulation des travailleurs saisonniers européens ;**

• **Des facilités/échanges de pratiques pour l'hébergement ;**

• **Des questions sur le surcoût lié aux protocoles sanitaires ;**

• **Une demande d'exonération des charges à part accident du travail.**

Crédit photo : Chambre d'agriculture France - MADELON L.

3 Quelles mesures faut-il prendre pour relancer certains débouchés (par les collectivités locales notamment)?

Crédit photo : Chambre d'agriculture du Finistère - LE COQ B.

De manière générale :

Pour pallier la perte de certains débouchés, certaines régions ont déjà pris des initiatives pour l'écoulement des produits régionaux, notamment via le développement de plateformes numériques pour mettre en relation des producteurs et des acheteurs/consommateurs, ou encore à travers des campagnes de promotion et communication sur certains produits. Des réflexions sont également en cours sur les stratégies à mettre en oeuvre pour écouler ces produits auprès de la restauration collective et de la RHD, dans l'espoir d'une reprise prochaine de ces activités. Certaines mairies renforcent leurs achats de plantes pour soutenir le secteur horticole.

Pour l'horticulture

- **Simplification des appels d'offres des marchés publics pour l'achat de plants par les collectivités.**

Pour le secteur de l'agritourisme :

• Des aides à la communication et aux investissements nécessaires à la reprise d'activités post-confinement ;

• Etre intégré pleinement dans les plans de relance touristiques régionaux ;

• valoriser l'offre agritouristique (se rapprocher également des CRT et autres acteurs du tourisme) ;

• Prise en charge financière (par les collectivités) pour soutenir la reprise de certaines activités comme les fermes pédagogiques ou les séjours d'enfants (prise en charge du transport par exemple) ;

• Autoriser la reprise d'activités sous conditions (ex : table d'hôte possible pour les chambres d'hôtes lorsqu'elles n'accueillent que des personnes d'une même famille, ex : ferme de découverte pouvant accueillir du public dans la limite de 10 personnes en simultané et en garantissant les gestes barrières) ;

• Promouvoir la mise en place de contrats d'assurance annulation pour contexte pandémique (hors cas de force majeur).

Crédit photo : Chambre d'agriculture France - PASQUET T.

4 Quelles mesures de régulation de marchés sont nécessaires et pour quels produits (stockage, baisse des volumes, etc.) ?

De manière générale :

- **Promotion du made in France et marque «Produit en Région...» :**
- **Application EGALIM sur équilibres relations commerciales, vigilance sur une pressions à la baisse sur les prix producteurs** pour compenser les surcoûts des mesures sanitaires dans les IAA ;
- **Gel des accords commerciaux internationaux** (mercosur, ...) ;
- **Soutien à moyen et long terme des collectivités aux points éphémères mis en place durant la crise.**

Focus horticulture

• **Reconnaissance de cas de force majeur** permettant de décommander les plantations sans pénalités	fleurs en pot, pépiniériste
• **Effacement de 50% des charges sociales de 2020**	fleurs en pot, fleurs coupées, pépiniériste, Feuillage
• **Mise en place de prêts 0% garantis par l'État**	fleurs en pot, fleurs coupées, pépiniériste, Feuillage
• **Mise en place d'une aide sociale de 1500 € par mois de confinement pour les producteurs privés de ressources**	fleurs en pot, fleurs coupées, pépiniériste
• **Report de la mise en place du passeport phytosanitaire européen** (la mise en place de ce passeport nécessite un investissement que les exploitations ne seront pas en mesure d'assumer cette année).	fleurs en pot

fleurs en pot — fleurs coupées — pépiniériste — Feuillage

Focus viticulture

Fermeture des restaurants et bars, exportations ralenties, achats en berne... le marché des vins est lui aussi touché par les mesures de confinement. Des difficultés qui viennent s'ajouter aux sanctions américaines en représailles à l'affaire Airbus.

La filière viticole porte ainsi des demandes de régulation du marché pour éviter une chute des prix.

Les mesures demandées portent sur :

- **Une aide à la distillation de crise :**

  - la filière souhaite une aide cofinancée par la France et l'UE, afin d'avoir un niveau d'aide élevé à l'hectolitre pour éviter de déstabiliser les cours du vin, dispositif volontaire ; 2 à 3 Mhl (Millions d'héctolitres) seraient à distiller, sur AOC[1], IGP[2] et VSIG[3] ; prix proposé - AOC et IGP : 80€/hl ; VSIG : VSIG 65€/hl; budget nécessaire : 160 à 240 millions d'euros ; cette mesure serait à activer rapidement pour terminer la distillation avant les vendanges.

  - le 30 avril 2020, la Commission européenne a autorisé la mise en oeuvre d'une aide à la distillation de crise dans les programmes nationaux d'aide. Ceci implique d'utiliser les enveloppes du programme national d'aides viticoles (PNA)

- **fonds de compensation des pertes liées au différent Airbus ;**
- **aide au stockage privé ;**
- **assouplissement des mesures OCM du programme national d'aide ;**
- **pour 2021 : arrachage, révision de la gestion du potentiel** (autorisations de plantation).

[1]AOP : Appellation d'Origine Controlée,
[2]IGP : Indiction Géographique Protégée,
[3]VSIG : Vin Sans Indiction Géographique

Crédit photo : Cerdon C. - Chambres d'agriculture de l'Hérault

4 Quelles mesures de régulation de marchés sont nécessaires et pour quels produits (stockage, baisse des volumes, etc.) ?

Mesures de crise	Filière concernées	Mesures adoptées par l'Union Européenne au 30 avril
Aide au stockage privé	Lait de vache Demande du CNIEL (fromages, beurres et poudres)	Adoptée (LEP, beurre, fromages)
	Viande bovine	Adoptée
	Veau de boucherie	
	Cuirs (bovins)	
	Viande porcine	
	Viande ovine	Adoptée
	Viande caprine	Adoptée
	Petites filières volailles (pigeons, cailles, canards de chair)	
	Viticulture Demande de l'AGPV (FNSEA, JA, VIF, Coopération agricole, CNAOC, Vin IGP)	Autorisée en 2020 dans le cadre des PNA
	Poulet, dinde	
Autorisation d'accords pour des OP, AOP, interprofessions	Fromages, beurres et poudres : Demande du CNIEL d'un fonds de soutien pour indemniser les éleveurs qui diminuent leur production. Le CNIEL a demandé à la Commission européenne l'accord pour créer un fonds de soutien aux éleveurs qui baisseront volontairement leur production de 2 à 5%. Pour cela, le CNIEL va débloquer une enveloppe de 10 millions d'euros. Le lait non produit pourrait ainsi être indemnisé à hauteur de 320€ les 1000 litres.	Possibilité d'accords et de décisions communes pour planifier le volume de lait cru à produire. Autorisation à compter du 1er avril 2020 et pour une durée de 6 mois

Autorisation d'accords pour des OP, AOP, interprofessions	Horticulture, chute demande	L'horticulture : possibilité d'accords et de décisions communes pour des actions de retraits du marché, de distribution gratuite, de promotion, de planification temporaire de la production, pour une durée de 6 mois
	Pommes de terre, chute demande RHD (crise de la frite)	Pomme de terre de transformation : possibilité d'accords et de décisions communes pour des actions de retraits du marché, de distribution gratuite, de transformation, de stockage, de promotion, de planification temporaire de la production pour une durée de 6 mois
Droits à l'importation	Betteraves : Demande de la CGB	
Mesures de sauvegarde à l'égard des importations	Betteraves : demandes de la CGB	
Suspension du régime de perfectionnement actif	Betteraves : demande de la CGB	
Distillation de crise, arrachage	Viticulture : demande de l'AGPV	Aide à la distillation de crise autorisée dans le cadre des PNA en 2020
Prix garantis	Filière viande bovine	

4 Quelles mesures de régulation de marchés sont nécessaires et pour quels produits (stockage, baisse des volumes, etc.) ?

Mesures de crise	Filière concernées	Mesures adoptées par l'Union Européenne au 30 avril
Gestion des contingents tarifaires	Filière viande ovine	
Activation de mesures d'urgence non prévues dans l'OCM	Dispositif de réduction de la production laitière à l'échelle européenne	
dispositif exceptionnel européen de prise en charges des pertes	Horticulture/pépinières	
Dérogation aux règles européennes des organisations communes de Marché (OCM) spécifiques	Vitivinicole : • Permettre la révision des projets investissements, soit en reportant dans le temps, soit en n'appliquant pas les pénalités en cas de modification du projet de plus de 20% • Permettre le paiement des acomptes uniquement sur contrôles documentaires, et même s'il n'y a pas eu de caution bancaire • Autoriser le retard dans l'achèvement des travaux quand il y a eu des problèmes d'acheminement du matériel • Pour cette campagne, élargir le champ d'application de la prime à la restructuration, aux plantations nouvelles	Voir le détail des mesures de flexibilité adoptées dans la note Opéra

Dérogation aux règles européennes des organisations communes de Marché (OCM) spécifiques	Fruits et légumes	Voir le détail des mesures de flexibilité adoptées dans la note Opéra
Dérogation à la limitation des promotions GMS	Poulet, dinde	

Détail des mesures mises en oeuvre au niveau européen dans la note Opera lien ci-dessous.

https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=154179

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

www.chambres-agriculture.fr

@Chambres.agriculture
@ChambagriFrance
@Chambres_agriculture
Chambres d'agriculture France
Chambres d'agriculture

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V - 75008 PARIS

Mai 2020 - Couverture Crédit photo : Getty image